

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES DU 17 JUIN 2021 À 18H30

AFFICHÉ LE : 24/06/2021

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID 19, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire.

Date de convocation : **11-06-2021**

Présents : Messieurs et Mesdames Andrée ROUX, Jacqueline JANIEC, Fabien ENGELIBERT, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE et Catherine ROUVIERE.

Pouvoirs : Édith BORNANCIN à Andrée ROUX, Vivien BACARESSE à Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA à Jacqueline JANIEC.

Absents excusés : Marie BOUEZDA-CABANE, Boris CHAPON, Dario VIOLA

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jacqueline JANIEC a été nommée secrétaire.

La séance est ouverte à 19H00.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 21 avril 2021 a été approuvé à l'**unanimité**.

1 – D16_170621 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

L'Agence Technique du Gard propose un service d'assistance technique, juridique et financière que la commune utilise dont le coût est de 0.50 € par habitant

Le Conseil municipal à l'**unanimité**, **APPROUVE** les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard et le renouvellement de la convention d'adhésion.

Madame la Maire est **AUTORISÉE** à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune de Saint Jean de Serres au sein des organes délibérants de l'Agence.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES
DU 17 JUIN 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 24/06/2021

2 – D17_170621 – MODIFICATION D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT LES RÉGIES

Il convient pour des raisons pratiques de modifier le point n°7 concernant les régies de la délibération n° D14_230520 du 23 mai 2020,

Le Conseil municipal à l'unanimité, **AUTORISE** Madame la Maire, pour la durée de son mandat, à créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

3 – D18_170621 – CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE RAPPEL À L'ORDRE PAR LE MAIRE

Le Maire peut procéder au rappel à l'ordre de l'auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique,

Il peut garantir au travers d'une information réciproque, une cohérence entre l'action de la Commune et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire d'Alès,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention relative à la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre par le Maire et **AUTORISE** la Maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

4 – D19_170621 – TARIFS DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le Foyer est ouvert à la location depuis 2019 mais que seuls les associations et les habitants de St Jean y avaient accès. Elle propose de maintenir les tarifs appliqués aux associations et aux habitants St Jeannais et d'ouvrir la location aux associations extérieures en appliquant des tarifs différents. Il convient, par conséquent, de voter les nouveaux tarifs :

	Activités maxi 2h00 hebdomadaires (à l'année)	Réunions/AG pour celles qui ont un créneau annuel	Manifestations à but lucratif pour celles qui ont un créneau annuel (hors week- end)	Réunions/AG pour les associations qui n'ont pas d'activité sur la commune (hors week-end)
Associations hors commune	200 €	Gratuit	50 €	100 €
Caution	1 000 €	-	-	1 000€

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES
DU 17 JUIN 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 24/06/2021

Le Conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** la grille tarifaire de location de Foyer municipal figurant dans le tableau ci-dessus, à compter du 1er juillet 2021 et **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document administratif se rapportant à la location des salles,

5 – D20_170621 – CONTRAT TERRITORIAL – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE GESTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 207

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation du Chemin du Moulin à Vent (RD 207) et explique que la convention de financement et de transfert de gestion fixe d'une part les modalités financières de la participation du Département à cette opération et d'autre part, définit la répartition de gestion du DPR départemental (entretien/exploitation) entre le Département et la Commune de Saint Jean de Serres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de financement et de transfert de gestion relative à l'aménagement de la RD 207 en traversée d'agglomération et **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

6 – D21_170621 – AMÉNAGEMENT DE LA RD 207 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux d'aménagement de voirie et de sécurisation du Chemin du Moulin à Vent (RD 207) et explique que la présente convention entre le Département et la Commune de Saint Jean de Serres a pour objet de fixer les conditions d'occupation temporaire du domaine public routier dans le cadre de l'aménagement de la RD 207 en traversée d'agglomération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'aménagement de la RD 207 en traversée d'agglomération et **AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'aménagement de la RD 207 et tous documents s'y rapportant.

La séance est levée à 19H30.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN DE SERRES
DU 17 JUIN 2021 À 18H30**

AFFICHÉ LE : 24/06/2021

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2021

N°	OBJET
D16_170621	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
D17_170621	MODIFICATION D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT LES RÉGIES
D18_170621	CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE RAPPEL À L'ORDRE PAR LE MAIRE
D19_170621	TARIFS DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL
D20_170621	CONTRAT TERRITORIAL – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE TRANSFERT DE GESTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 207
D21_170621	AMÉNAGEMENT DE LA RD 207 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La création de la cantine au Foyer communal a été validée pour la rentrée 2021, le transport scolaire pour les enfants qui rentrent déjeuner chez eux est aussi maintenu.

Exposition Vidourle : celle-ci a été annulée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, il nous a été proposé de l'accueillir en octobre.

Un repère de crue va être posé sur la place des Platanes par l'EPTB Vidourle

Le Comité des Fêtes devrait, sous réserve des conditions sanitaires, organiser une journée/soirée festive autour du 17 juillet.

La Maire
Andrée Roux